

Consultation publique Projet de PPU Assomption Nord

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Date : 31 janvier 2017

Heure : 9 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

Pour l'arrondissement :

M. Réjean Boisvert, chef de division, urbanisme, arrondissement de Mercier—Hochelaga - Maisonneuve

M. François Mihos, conseiller en aménagement, arrondissement de Mercier—Hochelaga - Maisonneuve

M. Stéphane Laurin, conseiller en développement – habitation, arrondissement de Mercier—Hochelaga - Maisonneuve

Pour la Ville de Montréal :

Mme Lise Bernier, chef de division – aménagement et projets urbains, service de la mise en valeur du territoire, direction de l'urbanisme

M. Érik Provost, conseiller en aménagement – chef d'équipe, service de la mise en valeur du territoire, direction de l'urbanisme

Mme Charlotte Horny, conseillère en aménagement, service de la mise en valeur du territoire, direction de l'urbanisme

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Jean Paré, président de la commission

Mme Marie Leahey, commissaire

M. Michel Séguin, commissaire

Mme Élise Naud, analyste et secrétaire de commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

Le président de la commission, monsieur Jean Paré, souhaite la bienvenue aux participants. Un ordre du jour est distribué. Le président de la commission présente son équipe : Mme Marie Leahey, commissaire, M. Michel Séguin, commissaire et Mme Élise Naud, analyste et secrétaire de commission.

2. Cadre de la consultation publique

Le président de la commission présente brièvement l'OCPM et le fonctionnement de l'organisme. Le président explique que le mandat de la commission porte essentiellement sur le projet de règlement intégrant le PPU Assomption Nord au Plan d'urbanisme.

3. Cheminement du projet

Les responsables de l'arrondissement expliquent que le territoire du projet de PPU est situé dans un secteur de planification détaillée qui a fait l'objet depuis quatre ans de différentes démarches de réflexion et de planification. Le projet de PPU a notamment été soumis pour analyse au comité consultatif en urbanisme de l'arrondissement et au Comité Jacques-Viger.

4. Démarche de la consultation publique

Les étapes de la consultation publique

Les séances publiques d'information

Une séance publique d'information se tiendra le 15 février à 19 h à la salle Plaza Antique de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et impartial.

La soirée d'information débutera avec une présentation du projet de PPU d'une vingtaine de minutes par les représentants de la Ville de Montréal. La présentation sera suivie d'une période de questions. Des séances supplémentaires pourraient avoir lieu au besoin.

Les séances d'audition des opinions

Une séance d'audition des mémoires se tiendra le 14 mars à 19 h à la salle Plaza Antique pour les personnes et organismes qui souhaitent présenter verbalement leur opinion. Des séances supplémentaires pourraient être tenues si le nombre d'inscriptions le justifiait.

5. La préparation de l'audience publique

Le président de la commission a invité les responsables du dossier à être accompagnés des collègues qu'ils jugeront utiles et à se préparer à des questions pouvant porter sur divers thèmes, tels que la démarche de planification du projet de PPU et les modifications règlementaires à venir; l'interface du projet de PPU avec le projet de la cité de la logistique située au sud; les avis des différents comités consultatifs; les résultats des activités de réflexion antérieures; des éclaircissements sur certains éléments de la vision et les principes du projet de PPU; les transports actifs et collectifs dans le secteur; des précisions sur les projets routiers annoncés (prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny); des précisions sur le développement résidentiel envisagé; des précisions sur le développement du secteur d'emploi; les liens avec les secteurs avoisinants, notamment avec le pôle Olympique et l'Espace pour la vie; le calendrier de mise en œuvre; la possibilité de présence de sols contaminés; les services de proximité à développer avec l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire.

6. Le dossier de documentation

Tous les documents remis à la commission seront rendus publics et disponibles sur le site Web de l'OCPM. Il en sera de même des transcriptions des notes sténographiques prises durant les séances.